

/2



Plan de travail annuel 2011

Appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC)

Pays : Niger

Effets UNDAF poursuivis

- D'ici 2013, les institutions nationales/locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.

Effets du Programme Pays 2009–2013

- Les populations et en particulier les femmes, participent équitablement au processus de prise de décision, exercent un contrôle citoyen de l'action publique, disposent/utilisent des services de proximité efficaces et de qualité.

Résultats attendus

- Un diagnostic participatif des capacités en terme de ressources humaines, d'organisations, et d'aptitude à prendre en charge leurs fonctions est disponible pour les organisations de la société civile (OSC) ;
- Un programme de renforcement des capacités est développé sur cette base et mis en œuvre.

Agent d'exécution :

- Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire

Autres Partenaires :

- Ministère des Finances
- Ministère de la Population, de la Protection de la Femme et de la Protection de l'Enfant
- Haute Autorité à la Sécurité Alimentaire
- Les Organisations de la Société Civile du Niger

Résumé

Les organisations de la société civile (OSC) sont des opérateurs de proximité des populations et agents de veille citoyenne dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. Elles sont responsables du niveau de la participation sociale, essentielle pour la mise en œuvre d'une gouvernance de qualité.

La SDRP entend soutenir le renforcement de la participation de la société civile dans les actions de développement à travers : (i) le renforcement des capacités humaines et technique des organisations de la société civile, notamment en matière de conception, d'exécution et de suivi-évaluation des projets ; (ii) la pleine implication des organisations de la société civile dans la conception et le contrôle citoyen des politiques publiques, y compris au niveau local ; (iii) la refonte du cadre institutionnel de suivi et de concertation avec les ONG.

Pour répondre aux objectifs de la SDRP, le PNUD, dans le cadre du Programme de Pays 2009-2013, a inscrit ses appuis à la société civile au Niger dans le domaine de la gouvernance en vue de promouvoir le renforcement des capacités pour une gouvernance de qualité, au niveau du renforcement de la participation citoyenne.

Sur cette base, les appuis du PNUD dans ce domaine ont permis d'atteindre les cibles suivantes en 2010: (i) un diagnostic participatif des Organisations de la Société Civile (OSC) faitières est réalisé ; (ii) un programme pluriannuel chiffré de renforcement des capacités en réponse à l'évaluation des capacités est élaboré et validé ; (iii) des documents sur les contributions des OSC sont formulés selon les thématiques financées ; (iv) les participations des OSC aux réunions et conférences internationales sont assurées au travers de l'appui du PNUD et les plaidoyers faits en faveur du Niger lors de chaque rencontre.

En 2011, les appuis du PNUD cibleront trois objectifs: (i) appuyer le renforcement des capacités de la DONGAD; (ii) appuyer les échanges et la concertation entre acteurs OSC; (iii) promouvoir le partenariat PNUD-OSC en collaboration avec le Gouvernement dans les domaines clés concourant à la gouvernance démocratique et l'accélération de l'atteinte des OMD (*Millennium Acceleration Framework*). Ces trois objectifs permettront de renforcer les capacités des OSC en termes de ressources humaines, d'organisation, et d'aptitude à prendre en charge leurs fonctions.

L'agent d'exécution de ce projet sera le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. Les principaux résultats attendus sont: (i) le suivi des OSC est renforcé au niveau de la DONGAD; (ii) les cadres de concertation sont renforcés ; (iii) les OSC, à travers l'appui du PNUD, participent à l'effort d'accélération de l'atteinte des OMD; (iv) les rapports sur les rencontres périodiques d'échanges et de concertation entre acteurs OSC sont disponibles et permettent le suivi des recommandations formulées à cette occasion ; (v) le suivi du PTA est assuré.

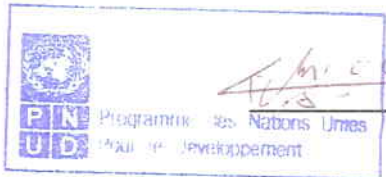
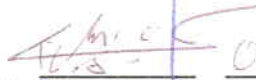
Dans le cadre du Programme de Pays 2009-2013, l'objectif de ce PTA sera de soutenir les organisations de la société civile en tant que prestataires de services en matière de plaidoyer et d'implication des citoyens dans la prise de décisions au niveau local, régional et national.

| | |
|--|--|
| <p>Période couverte : Janvier – Décembre 2011</p> <p>Composante du programme Pays : Programme 1 - Renforcement des capacités pour une gouvernance de qualité et la prévention des crises et le relèvement</p> <p>Titre de l'intervention : Appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC).</p> <p>Code Budgétaire : 00045066</p> | <p>Budget estimatif : 406 000 US \$</p> <p>Ressources allouées :</p> <p>PNUD : 406 000 US \$</p> <p>Gouvernement : En nature</p> |
|--|--|

Approuvé au nom du : Signature Date Nom/ Titre

Partenaire de réalisation:  _____

Monsieur Amadou Boubacar Cissé
Ministre d'Etat,
Ministre du Plan, de l'Aménagement
du Territoire et du Développement
Communautaire

PNUD:   _____ 09/09/2011

Khardiata LO N'DIAYE
Représentant Résident

Section narrative du Plan de Travail Annuel (PTA) 2011

I. Articulation avec la SDRP et le Plan Stratégique du PNUD 2008-2011

La Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) (2008-2012) a retenu 7 axes stratégiques dont l'axe N°6 « Promotion d'une gouvernance de qualité » qui a comme objectif de « renforcer l'Etat de droit dans une société démocratique et assurer l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et financière ».

Cet objectif détermine une approche novatrice fondée sur des principes de responsabilité et d'imputabilité, de transparence, de respect de la loi, de lutte contre la corruption et de participation. La participation sociale en est une des composantes. Cette dernière répond au souci de promouvoir l'accès des groupes vulnérables à l'information et la participation à la prise de décision, comme facteur de lutte contre la pauvreté.

Les organisations de la société civile (OSC) en tant qu'opérateurs de proximité des populations et agents de veille citoyenne dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, sont responsables du niveau de la participation sociale. La SDRP lui reconnaît cette fonction et entend soutenir le « renforcement de la participation de la société civile dans les actions de développement à travers : (i) le renforcement des capacités humaines et technique des organisations de la société civile, notamment en matière de conception, d'exécution et de suivi-évaluation des projets ; (ii) la pleine implication des organisations de la société civile dans la conception et le contrôle citoyen des politiques publiques, y compris au niveau local ; (iii) la refonte du cadre institutionnel de suivi et de concertation avec les ONG ». Les OSC, en tant que principales instances représentatives des citoyens, sont invitées à participer au processus d'élaboration et de suivi des politiques nationales dans leurs domaines d'intervention. Bien que la participation des OSC à ces processus soit effective, les résultats sont mitigés du fait des contraintes inhérentes à leurs capacités à assumer pleinement leurs missions d'analyse et de formulation de positionnement stratégique, de négociation et de plaidoyer.

Les actions du Programme de Pays 2004-2008 dans le domaine du renforcement des capacités de la société civile ont dans l'ensemble porté sur :

- La participation des organisations de la société dans la mise en œuvre de la SDRP et dans la réalisation des OMD ; et
- La consolidation du cadre de concertation entre l'Etat et la société civile sur la base de la capitalisation des journées de réflexion et des ateliers.

Le PNUD, pour sa part, a inscrit ses appuis au Niger dans le domaine de la gouvernance en vue de promouvoir le renforcement des capacités pour une gouvernance de qualité et la prévention des crises et le relèvement.

En 2010, les appuis du PNUD dans ce domaine ont permis d'atteindre les cibles suivantes :

- Un diagnostic participatif des Organisations de la Société Civile (OSC) faïtières est réalisé ;
- Un programme pluriannuel chiffré de renforcement des capacités en réponse à l'évaluation des capacités est élaboré et validé ;
- Des documents sur les contributions des OSC sont formulés selon les thématiques financées ;
- Les participations des OSC aux réunions et conférences internationales sont assurées au travers de l'appui du PNUD et les plaidoyers faits en faveur du Niger lors de chaque rencontre.

II. Objectifs poursuivis par le PTA en 2011 :

L'objectif du PTA en 2011 est de renforcer les capacités des Organisations de la Société Civiles (OSC) et de la DONGAD en vue de promouvoir l'efficacité, la transparence et la redevabilité. Il s'agit de procéder à un meilleur ciblage des OSC pour obtenir au travers du Millenium Acceleration Framework (MAF) de meilleurs résultats dans la mise en œuvre des interventions stratégiques, en vue de la promotion de la gouvernance démocratique et de l'accélération de l'atteinte des OMD, et en particulier l'OMD1 concernant la lutte contre la pauvreté et la lutte contre la faim.

Le Programme Pluri Annuel de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile validé en décembre 2010 appelle aussi au relèvement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles de la DONGAD, les ONG/AD ainsi que leurs groupements.

III. Zones d'intervention et groupes cibles du PTA

Le projet a une couverture nationale. Les groupes cibles sont les OSC, notamment faïtières, spécialisées dans les domaines appuyés par le PNUD et la Direction des ONG et Associations de développement (DONGAD) et ses démembrements en tant que structure de tutelle des OSC.

IV. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre du présent PTA s'articulera autour de deux actions clés : (i) le renforcement des capacités de la DONGAD dans son rôle de suivi, de création d'un environnement favorable à la réalisation des activités des OSC et d'animation d'un cadre de concertation avec les OSC ; et (ii) la responsabilisation directe des ONG dans la mise en œuvre des activités pour l'atteinte des OMD.

V. Démarche de validation du PTA 2011

Le présent PTA a été préparé sur la base du Programme pluri annuel de renforcement des capacités des organisations de la société civile. Il a fait l'objet de revue entre le PNUD et la Direction des ONG et Associations de Développement (DONGAD).

VI. Modalités de mise en œuvre

Le partenaire de réalisation du présent PTA sera la Direction des ONG et Associations de Développement du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire pour ce qui concerne l'appui au renforcement de ses capacités institutionnel, organisationnel et individuel en vue de jouer son rôle et assumer ses responsabilités avec efficacité.

La partie « appui au renforcement des capacités des OSC » liée à la collaboration entre celles-ci et le PNUD dans le cadre de son mandat sera directement exécutée par le PNUD selon le type de partenariat, conformément aux règles et procédures régissant la collaboration entre le PNUD et les OSC.

Depuis 2008, le PNUD a en effet clarifié ses différents modes de partenariat avec les Organisations de la Société Civile (OSC) à travers la Note Conceptuelle sur les Subventions de Partenariat avec les Organisations de la Société Civile (« *Guidance Note on Partnership Grants to Civil Society Organizations* » - 2008) et le Guide Compréhensif sur les Partenariats avec les Organisations de la Société Civile et la population locale (*Comprehensive guidance on Partnerships with Civil Society Organizations and Indigenous Peoples* – 2010). Ces documents définissent cinq types de partenariats, que le PNUD Niger a repris dans la note conceptuelle « *Note d'orientation sur les modalités de partenariat entre le PNUD et les OSC* » (octobre 2009) : le partenariat de collaboration, le partenariat de mise en œuvre, les contrats, les subventions et les partenariats avec les OSC comme bailleurs de fonds.

VII. Mécanismes de suivi évaluation

L'agent d'exécution du programme sera la DONGAD. Dans le cadre du suivi de ce programme, il fournira des informations techniques sur l'effet et la situation en matière de développement, l'efficacité de la stratégie d'application et la manière dont les produits sont exécutés. Des réunions périodiques seront organisées avec les parties prenantes dans le but de valider certains documents du PTA, d'échanger sur ces informations et de convenir de façon consensuelle et dynamique sur les orientations à prendre en cas de besoin pour une meilleure exécution des activités du programme. Une fois par trimestre, sera aussi organisée une visite conjointe afin que le partenaire de mise en œuvre assure le suivi des activités du PTA. A la suite de chaque visite, un rapport de mission sera élaboré pour plus de visibilité.

VIII. Supervision et reporting

A la fin de chaque trimestre, le partenaire de mise en œuvre élaborera un rapport technique d'exécution et un rapport financier qu'il transmettra au PNUD. De même à la fin de l'année 2011, il élaborera un rapport annuel.

IX. Résultats attendus

Les résultats attendus du présent PTA sont :

1. Le suivi des OSC est renforcé au niveau de la DONGAD
2. Les cadres de concertation sont renforcés
3. Les OSC, à travers l'appui du PNUD, participent à l'effort d'accélération de l'atteinte des OMD
4. Les Rapports sur les rencontres périodiques d'échanges et de concertation entre acteurs OSC sont disponibles et permettent le suivi des recommandations formulées à cette occasion ;
5. Le suivi du PTA est assuré.

Plan de travail annuel : Renforcement des capacités des OSC

Année 2011

| | |
|---|---|
| Domaine Coopération : | Gouvernance démocratique |
| Programme : | Programme 1 - Renforcement des capacités pour une gouvernance de qualité et la prévention des crises et le relèvement |
| Objectif National SDRP: | Axe 2 : Promotion d'une Gouvernance de qualité |
| Effet UNDAF : | D'ici 2013 les Institutions nationales/locales gouvernent démocratiquement dans respect des droits humains, équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix |
| Effet escompté PP : | Les populations et en particulier les femmes, participent équitablement au processus de prise de décision, exercent un contrôle citoyen de l'action publique, disposent/utilisent des services de proximité efficaces et de qualité |
| Situation référence au démarrage (2011) : | <ul style="list-style-type: none"> • Bien que la participation des Organisations de la Société Civile (OSC) aux processus d'élaboration et de suivi des politiques nationales se consolide, leur action est également contrainte par leurs capacités à assumer pleinement leurs missions d'analyse et de formulation de positionnements stratégiques, de négociation, et de plaidoyer ; • Une Direction Générale des Organisations non Gouvernementales et des Associations de Développement (DONGAD) a été créée, dans le but entre autres d'assurer un meilleur suivi des OSC. Compte tenu de ses faiblesses actuelles à coordonner et renforcer le cadre de suivi et de concertation des OSC, il y a nécessité de renforcer ses capacités. |

| Plan de travail annuel : Renforcement des capacités des OSC - Année 2011 | | | | | | | | | | | |
|--|--|-------------|--------------|----|----|----|--------------------|------------------|--|--------------------------|----------------|
| Résultats attendus du CPAP | Activités planifiées | Cibles 2011 | Chronogramme | | | | Partie responsable | Budget planifié | | | |
| | | | T1 | T2 | T3 | T4 | | Source des fonds | Description dans le budget | Montant (\$) | |
| Le programme de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile développé sur la base du diagnostic participatif des capacités en termes de ressources humaines, d'organisations, et d'aptitude à prendre en charge leurs fonctions, est mis en œuvre. | 1. Appuyer la mise à jour du répertoire des ONG à travers une nouvelle documentation et la transcription de la version finale en version électronique dynamique. | | | | | | MPAT/DC | PNUD | 71 600 – Transports et perdiems | 10 000 | |
| | 2. Renforcer les capacités des OSC et du Ministère en matière de communication et de contrôle citoyen de l'action publique à travers l'organisation d'une rencontre entre OSC gouvernance. | | | | | | MPAT/DC | PNUD | 74 200 – Impression et reproduction 71 300 – Consultants nationaux 74 500 – Divers | 3 000 10 000 5 000 | |
| | 3. Vulgarisation du Protocole d'Accord Type et de la Charte de la Société Civile. | | | | | | MPAT/DC | PNUD | 72 100 – Contrat de service 71 600 – Transports et perdiems | 37 700 10 000 | |
| | 4. Partage et diffusion du Programme pluriannuel de renforcement des capacités des organisations de la société civile. | | | | | | MPAT/DC | PNUD | 72 400 – Couverture médiatique 72 500 – Divers | 12 000 10 000 | |
| | Total activité 1 | | | | | | | | | 117 700 | |
| | 5. Mettre en place un partenariat PNUD-OSC en lien avec la réalisation de l'OMD 1 et la directive MAF. | | | | | | PNUD | PNUD | 72 600 - Appuis (grants) | 130 000 | |
| | 6. Prendre en charge la participation des OSC et des représentants du Ministère aux réunions et forums sur les questions de développement d'intérêt national et international. | | | | | | PNUD | PNUD | 72 100 – Contrats de Service 74500 – Divers | 20 000 7 000 | |
| | Total activité 2 | | | | | | | | | 15 000 | |
| | | | | | | | | | | | 187 000 |

